



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la Commune et de ses budgets annexes.

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des mandats de dépenses et titres de recettes émis par la Commune au cours de l'exercice.

La Commune de Saint-Sulpice la Pointe dispose de 5 budgets :

- Le budget principal de la Commune,
- Le budget annexe de service public de gestion de l'assainissement,
- Le budget annexe de service public de Transport Urbain.
- Le budget annexe Lotissement Montauty,
- Le budget annexe de service public industriel commercial Energies Renouvelables.

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat, hors report 2022, se décomposant comme suit :

- **Section Investissement : - 824 030,09 €.**
- **Section de Fonctionnement : 777 273,71 €**

Pour mémoire, les reports de l'exercice 2022 s'élève :

- **En section de Fonctionnement : 532 364,79 €**
- **En section d'Investissement : 1 182 824,15 €**

Le résultat d'exécution 2023 avec reports est excédentaire à hauteur de **1 668 432,56 €.**

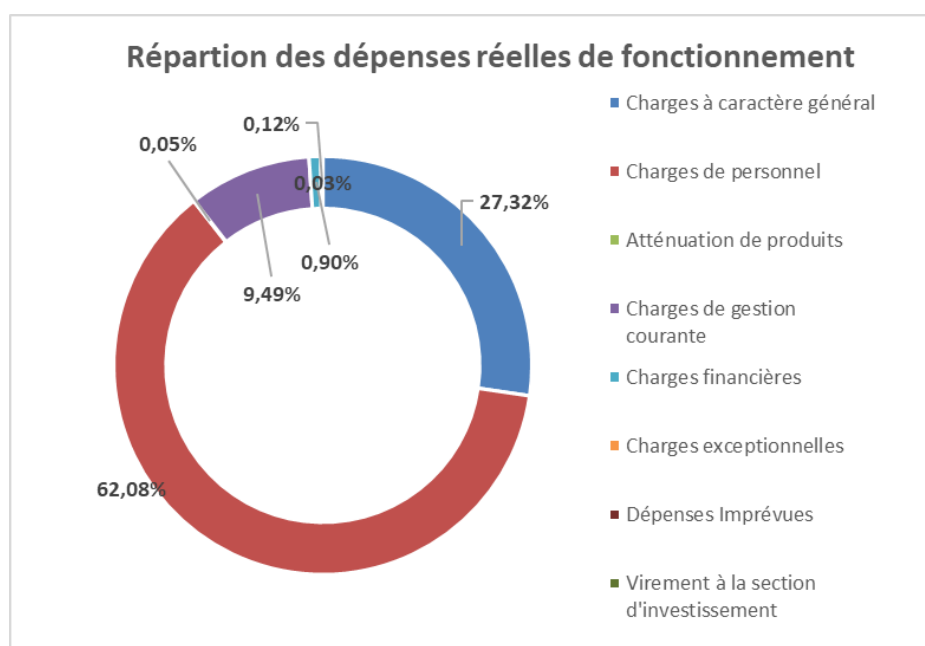
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement représente les dépenses du « quotidien » de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES

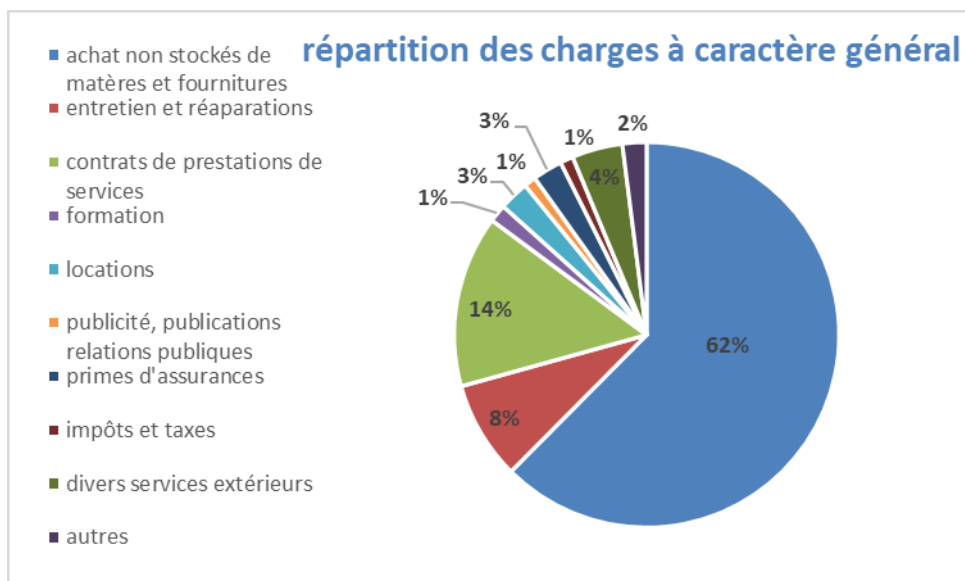
En 2023, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 083 030,49 €

Chapitre	Libellé	BP + DM 2023	CA 2023	% de réalisation
011	Charges à caractère général	2 845 000,00 €	2 836 143,36 €	99,69%
012	Charges de personnel	6 500 000,00 €	6 444 350,81 €	99,14%
014	Atténuation de produits	5 000,00 €	4 820,00 €	96,40%
65	Charges de gestion courante	1 000 500,00 €	985 615,18 €	98,51%
66	Charges financières	98 500,00 €	93 808,58 €	95,24%
67	Charges exceptionnelles	65 000,00 €	12 882,37 €	19,82%
68	Dotation aux provisions	4 700,00 €	3 105,05 €	66,06%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		10 518 700,00 €	10 380 725,35 €	98,69%
022	Dépenses Imprévues	150 000,00 €	- €	
023	Virement à la section d'investissement	1 166 183,79 €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	710 566,40 €	702 305,14 €	98,84%
TOTAL GENERAL		12 545 450,19 €	11 083 030,49 €	88,34%



Le chapitre 011, charges à caractère général regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services. Il affiche une progression de 8,61% par rapport à 2022.

Les principales dépenses concernent les fluides, la restauration scolaire et l'entretien du patrimoine routier et bâti. Près des ¾ des dépenses sont fortement impactées par la conjoncture et avec une forte exposition à l'inflation.



Les animations certes peu nombreuses mais appréciés au regard du succès du marché de Noël représentent un coût pour la collectivité de 40 000 € en 2023.

Le chapitre 012, charges de personnel affiche une hausse importante par rapport à 2022, représentant 6 444 350,81 € soit + 400 000,00 €. Cela s'explique entre autres par :

- L'intégration des décisions de lutte contre l'inflation prises en cours d'année, avec la hausse du point d'indice de + 1,5%, l'augmentation du SMIC, répercussion sur 6 mois de la hausse du point d'indice de +3,5 % décidée en 2022.
- Le calibrage du service enfance-jeunesse en prévision de la reprise de la politique jeunesse.
-

Le chapitre 014 regroupe un reversement de droits de mutations suite à une exonération et à un dégrèvement de Taxe d'habitation sur les locaux vacants d'un montant perçu à tort.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante est en hausse par rapport à 2022 (+6,45 %) à 985 615,18 €. Cette hausse s'explique par :

Les dépenses du chapitre 65 se résument comme suit :

- Participation CCAS : 220 000 €
- Subvention équilibre Transport Urbain : 190 000 €
- Participations organismes extérieurs, 180 542 €, dont :
 - OGEC : 77 572 €
 - FEDERTEP : 66 880 €
 - SDET : 35 860 €
- Indemnité des élus : 113 802,26 €
- Créances admises en non-valeur ou éteintes : 2189,02 €
- Participation CCAS : 183 500 €
- Subvention équilibre Transport Urbain : 168 810 €
- Participation conservatoire de musique : 5 535 €

- Subvention MJC : 86 398,00 €
- Subvention Fédération Régionale des MJC : 98 319,00 €
- Subvention aux associations : 90 363,00 €
- Participation événement étrangers : 3 000,00 €

Le chapitre 66, charges financières présente le remboursement des intérêts des annuités des emprunts de la commune. Pour l'année 2023, l'annuité s'élève à 93 808,58 €.

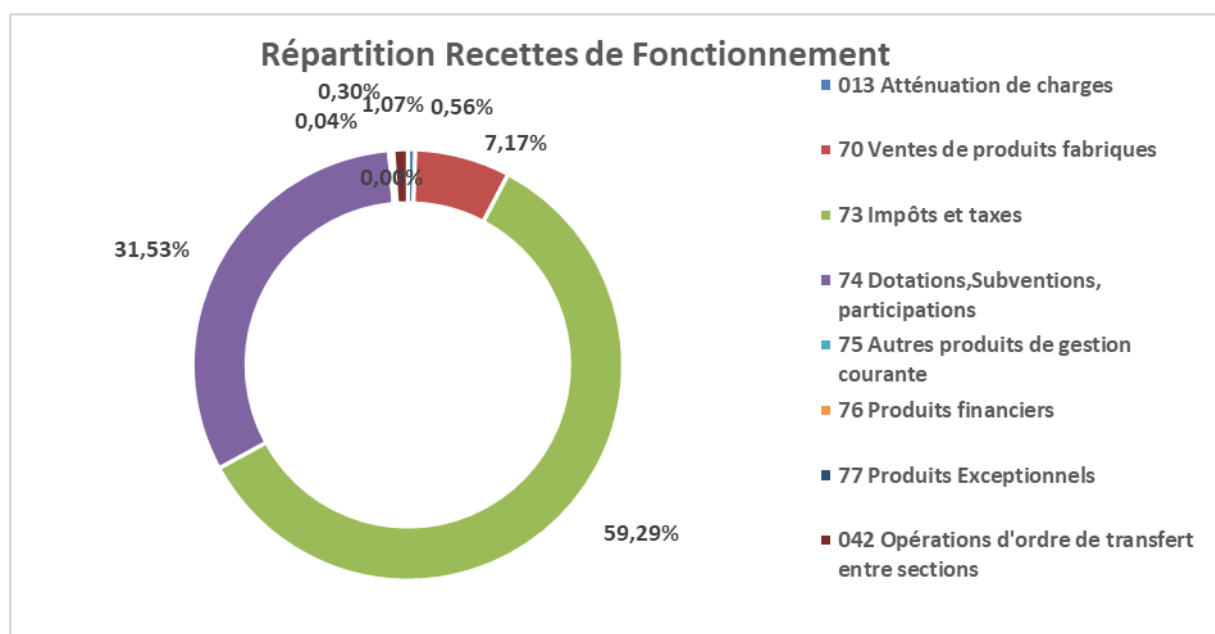
Le chapitre 67, intègre des charges exceptionnelles supportées par la commune, comme des prises en charges de remboursement de sinistres, annulation de titres sur exercices antérieurs. Le montant de ce chapitre pour 2023 est de 12 887,37 €.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaire ne donnant pas lieu à un décaissement avec notamment la dotation aux amortissements.

RECETTES

Les produits de fonctionnement 2023 se sont élevés à 11 860 304,20 €.

Chapitre	Libellé	BP + DM 2023	CA 2023	% de réalisation
002	Résultat d'exploitation reporté	532 364,79 €		
013	Atténuation de charges	60 000,00 €	66 827,41 €	111,38%
70	Ventes de produits fabriques	957 875,00 €	849 851,93 €	88,72%
73	Impôts et taxes	6 968 893,00 €	7 032 301,32 €	100,91%
74	Dotations,Subventions, participations	3 715 551,00 €	3 739 623,61 €	100,65%
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	4 633,52 €	4633,52%
76	Produits financiers	50,00 €	118,62 €	237,24%
77	Produits Exceptionnels	100 616,40 €	35 610,40 €	35,39%
78	Reprise sur provisions	- €	4 707,97 €	
TOTAL recettes réelles de fonctionnement		12 335 450,19 €	11 733 674,78 €	95,12%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 000,00 €	126 629,42 €	60,30%
TOTAL GENERAL		12 545 450,19 €	11 860 304,20 €	94,54%



Le **chapitre 013** qui correspond aux versements des indemnités journalières par la sécurité sociale ou notre organisme d'assurance du personnel, affiche une hausse de 17,94 % (66 827,41 €).

Le **chapitre 70** intègre les ventes des produits des services. L'exécution de l'année 2023 intègre une année pleine de fonctionnement des services. Se répercute sur le dernier trimestre l'augmentation de la tarification des services périscolaires et de restaurations scolaires. Il est à souligner des recettes de régularisation relative à la redevance d'occupation du domaine public ainsi qu'un bon niveau de recettes de la régie piscine reflétant une bonne fréquentation de cet équipement tout au long de l'année.

RECETTES	2022	2023	VARIATION
Redevance d'occupation du domaine public	8 854,93 €	91 672,10 €	935,27%
Culture	11 978,00 €	10 247,50 €	-14,45%
Piscine	20 236,50 €	22 623,00 €	11,79%
Prestations périscolaires et de restauration scolaire	670 368,15 €	560 081,94 €	-16,45%
locations de salle	7 690,00 €	9 920,00 €	29,00%
concessions cimetières	13 200,00 €	9 500,00 €	-28,03%
TOTAL	732 327,58 €	704 044,54 €	-3,86%

Ce chapitre intègre également la refacturation des frais de gestion (personnel) du service d'assainissement (54 862 €) ainsi que la refacturation à la Communauté de Commune des frais de mise à disposition du personnel et de locaux (77 390 €).

Le **chapitre 73** regroupe les recettes liées à la fiscalité locale. L'année bénéficie de la revalorisation des bases de valeurs locatives à hauteur de +7,1 % définie dans la loi de finances. Ce chapitre continue de bénéficier en 2023 du dynamisme démographique du territoire qui se répercute sur les recettes fiscales.

	TAXE HABITATION		TAXE FONCIERE BATI		TAXE FONCIERE NON BATIE		TOTAL		EVOLUTION 2022/2023
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
BASES VALEURS LOCATIVES	320 552	551 591	9 512 621	10 404 414	81 392	84 045			
évolution		72,08%		9,37%		3,26%			
TAUX 2023	11,76%	11,76%	61,53%	61,53%	120,74%	120,74%			
PRODUITS (lissage compris)	37 697 €	64 867 €	5 839 536 €	6 395 993 €	98 273 €	101 476 €	5 975 506 €	6 562 336 €	9,82%
EFFET COEFFICIENT CORRECTEUR			1 555 510 €	1 699 795 €					
PRODUIT	37 697 €	64 867 €	4 286 794 €	4 696 198 €	98 273 €	101 476 €	4 422 764 €	4 862 541 €	9,94%
évolution		72,08%		9,55%		3,26%			

Avec le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants (10 980 €), le produit issu de la fiscalité locale représente 4 873 521 €, hors compensation de perte de taxe foncière sur les locaux professionnels (742 048 €, comptabilisé au chapitre 74).

En prenant en compte cette compensation, le produit fiscal augmente de 9,12 % par rapport à 2022 ce qui représente 494 500 € de recettes supplémentaires.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2023 s'élève à 142 300 €, en baisse de 9 897 €.

Les droits de mutation sont fortement impactés par le ralentissement du marché de l'immobilier dû à la hausse des taux de prêt. Le produit des droits de mutations est estimé à 330 000 € soit une baisse de 40 % par rapport à 2022.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes intègre la reprise par la commune de la compétence voirie communautaire et s'élève à 1 271 108 €

La taxe sur la consommation finale d'électricité représente une recette de 242 404 €.

Le chapitre 74 regroupant les recettes versées par l'Etat et les autres partenaires territoriaux s'élève à 3 740 000 € (+ 5,80 %).

La dotation globale de fonctionnement est en hausse de 7,82 % (+ 144 175 €) par rapport à 2022.

Le fonds de concours en section de fonctionnement de la part de la Communauté de Communes Tarn Agout représente 398 550 €, somme identique à celle de 2022.

Les participations de la CAF s'élèvent à 483 600 €, en légère baisse par rapport à 2022, répercutant la baisse du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles et fréquentant les ALAE.

Le chapitre 74 intègre la compensation pour perte de taxe foncière sur les propriétés bâties relatives aux locaux professionnels à hauteur de 742 048 €.

La dotation pour la gestion des titres sécurisés est de 23 000 €, intégrant le déploiement d'un deuxième poste de travail sur une année pleine.

Ce chapitre perçoit également la participation de l'Etat au financement du poste de chef de projet petites villes de demain à hauteur de 45 000,00 €.

Le chapitre 75 intègre une redevance sur l'énergie hydraulique.

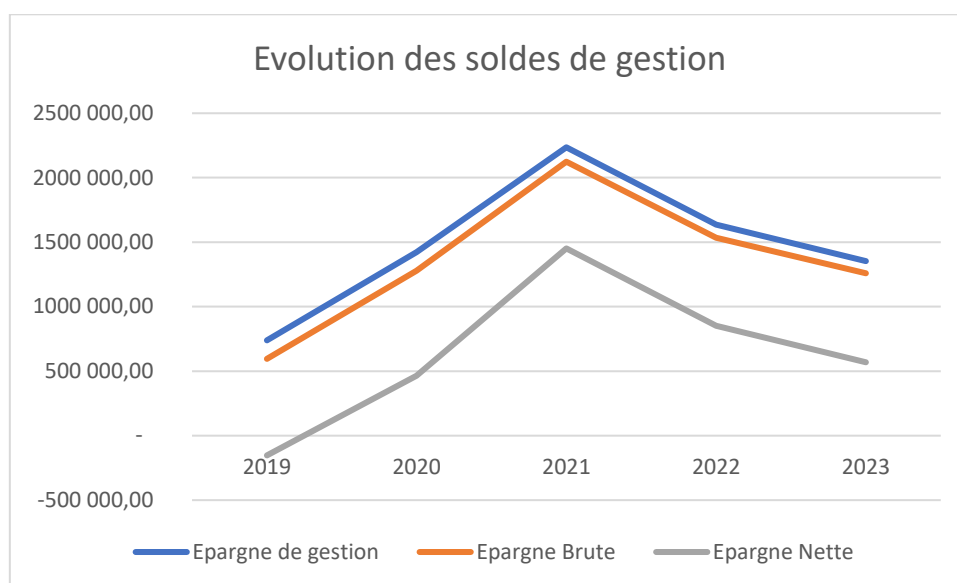
Le chapitre 76 retrace la perception de 8,44 € de produits d'immobilisations financières.

Le chapitre 77 répertorie les produits exceptionnels perçus par la Commune. Ils s'élèvent pour 2023 à 36 000 € correspondant notamment à :

- la cession d'immobilisations pour 566 €
- des remboursements d'assurances : 9 220€
- l'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs : 8 175 €
- participation au service minimum d'accueil : 8 062 €

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaire ne donnant pas lieu à un décaissement.

LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE



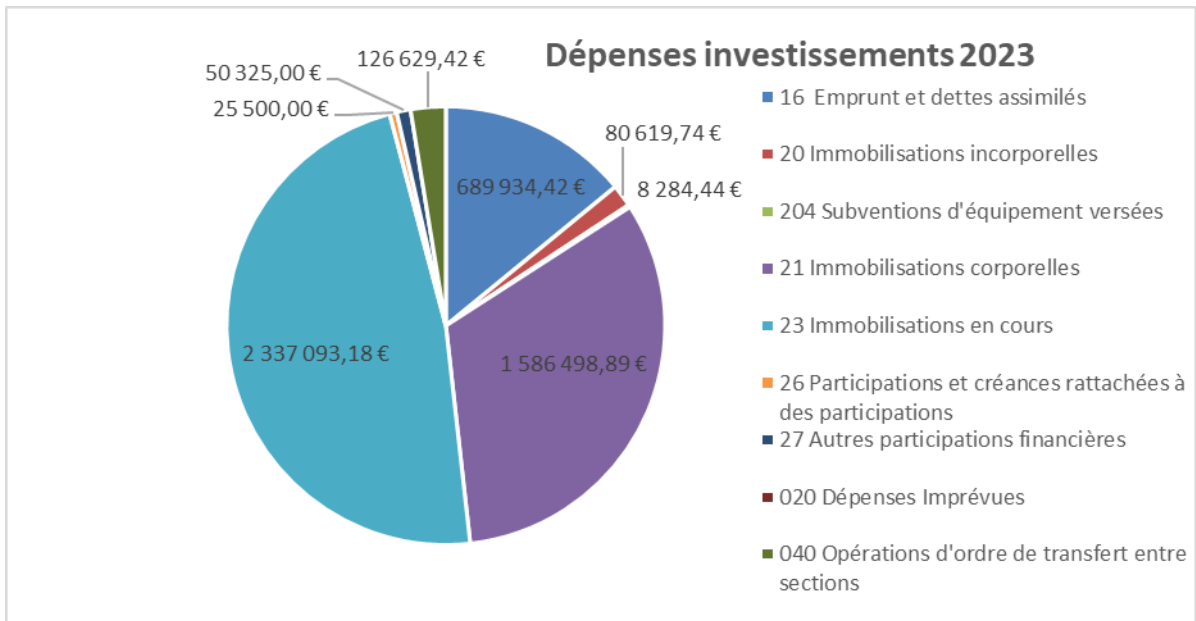
L'épargne nette dégagée de 566 206,85 € permet de venir financer à un bon niveau les dépenses d'équipements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses 2023 de la section d'investissement se sont élevées à 5 051 103,41 €

Chapitre	Libellé	BP + DM 2023	CA 2023	RAR 2023
001	solde d'exécution reporté	- €		
16	Emprunt et dettes assimilés	690 100,00 €	689 934,42 €	
20	Immobilisations incorporelles	152 731,40 €	80 619,74 €	56 904,00 €
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00 €	8 284,44 €	41 715,56 €
21	Immobilisations corporelles	2 149 060,97 €	1 586 498,89 €	110 630,85 €
23	Immobilisations en cours	4 012 119,63 €	2 337 093,18 €	791 308,12 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	26 000,00 €	25 500,00 €	
27	Autres participations financières	125 325,00 €	50 325,00 €	
020	Dépenses Imprévues	174 000,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 000,00 €	126 629,42 €	
041	Opérations patrimoniales	740 600,00 €	146 218,32 €	
TOTAL GENERAL		8 329 937,00 €	5 051 103,41 €	1 000 558,53 €



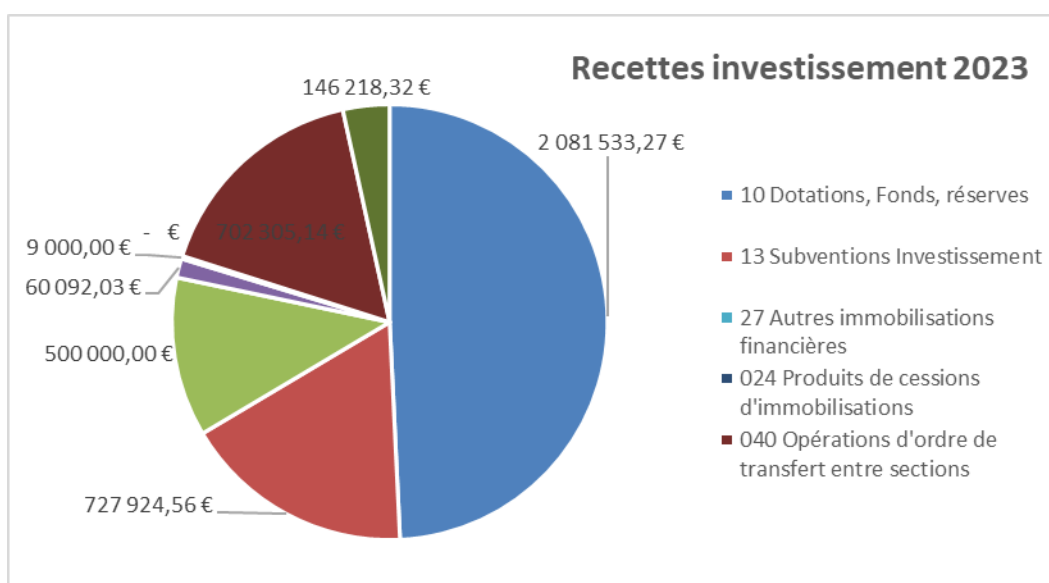
Hors dette, les dépenses d'équipements ont représenté en 2023 28 % des dépenses totales du budget principal soit une proportion au-dessus de la répartition constatée en 2021 sur les communes de mêmes strates. Cela s'explique notamment par la réalisation des des opérations Rue du capitaine Beaumont et Route de Lavaur.

Les crédits inscrits au budget 2023 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2023 sont distingués dans le compte administratif sous la dénomination « restes à réaliser ». Ainsi sont reportés de 2023 sur 2024, 1 000 558,53 €.

RECETTES

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 4 227 073,32 €.

Chapitre	Libellé	BP + DM 2023	CA 2023	RAR 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 182 824,15 €		
10	Dotations, Fonds, réserves	1 970 000,00 €	2 081 533,27 €	
13	Subventions Investissement	1 791 229,06 €	727 924,56 €	911 385,95 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	500 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	60 100,00 €	60 092,03 €	
27	Autres immobilisations financières	9 000,00 €	9 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 166 183,79 €	- €	
024	Produits de cessions d'immobilisations	199 433,60 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	710 566,40 €	702 305,14 €	
041	Opérations patrimoniales	740 600,00 €	146 218,32 €	
TOTAL GENERAL		8 329 937,00 €	4 227 073,32 €	911 385,95 €



Les principales recettes d'investissements ont été constituées par :

- La taxe d'aménagement pour 413 092,32 €
- Des subventions pour 727 924,96 €
- L'affectation du résultat de 2022 pour 1 500 000 €
- Le Fond de compensation de la T.V.A pour 168 440,95 €.
- La Dotation aux amortissements pour 702 305,14 €

Afin de financer ses dépenses d'équipements la commune a souscrit en fin d'année un emprunt de 500 000 € sur une durée de 20 ans à un taux fixe de 3,41 %, auprès de l'Agence France Locale dont elle est désormais membre.

Au même titre que les dépenses certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023 mais qui ont été notifiées par les différents partenaires financiers de la Commune, sont reportées sur l'exercice suivant. Ainsi, 911 385,95 € de recettes sont reportées de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024.

BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe assainissement, hors report, a un solde d'exécution excédentaire de 217 120,81 € en section de fonctionnement et en section d'investissement de 90 143,96 €.

La section de fonctionnement a vu notamment le paiement de l'accompagnement par un bureau d'étude à la réalisation d'un cahier des charges et à la contractualisation de la nouvelle délégation de service public de ce service.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Libellé	BP + DM 2023	Réalisations 2023		% de réalisations	Part budgétaire
011	Charges à caractère général	55 000,00 €	27 215,58 €		49,48%	9,39%
012	Charges de personnel	60 000,00 €	54 862,00 €		91,44%	18,93%
66	Charges financières	50 000,00 €	42 758,26 €		85,52%	14,75%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	- €		0,00%	0,00%
68	Dotations aux amortissements et provisions	550,00 €	- €		0,00%	0,00%
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	- €		0,00%	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	250 480,71 €				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00 €	165 049,90 €		97,09%	56,94%
	TOTAL GENERAL	606 030,71 €	289 885,74 €		47,83%	100,00%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Libellé	BP + DM 2023	Réalisations 2023		% de réalisations	Part budgétaire
002	Résultat d'exploitation reporté	46 030,71 €				
70	Ventes de produits fabriqués	544 000,00 €	491 639,17 €		90,37%	96,97%
78	Reprise sur amortissements et provisions		17,38 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00 €	15 350,00 €			
	TOTAL GENERAL	606 030,71 €	507 006,55 €		83,66%	100,00%

En section d'investissement, l'année 2023 a été marquée par la finalisation des études sur la réutilisation des eaux propres en sortie de station d'épuration avec notamment une phase de concertation avec les utilisateurs du complexe sportif de Molettrincade. Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales a vu son aboutissement et les données ont pu servir de base au lancement de la consultation pour la future délégation de service public.

La section d'investissement intègre le remboursement de l'annuité de capital de la dette de ce budget.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé	BP + DM 2023	Réalisations 2023	RAR 2023	% de réalisations	Part budgétaire
13	Subventions Investissements	5 000,00 €	2 019,33 €		40,39%	1,05%
16	Emprunts et dettes assimilés	146 000,00 €	136 142,81 €		93,25%	70,74%
20	Immobilisations incorporelles	68 476,17 €	9 513,37 €		13,89%	4,94%
21	Immobilisations corporelles	186 916,00 €	2 916,00 €	5 926,06 €	1,56%	1,52%
23	Immobilisations en cours	731 594,94 €	26 508,00 €	3 424,80 €	3,62%	13,77%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00 €	15 350,00 €		95,94%	7,98%
041	Opérations Patrimoniales	10 000,00 €	- €		0,00%	0,00%
TOTAL GENERAL		1 163 987,11 €	192 449,51 €	9 350,86 €	16,53%	100,00%

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé	BP + DM 2023	Réalisations 2023		% de réalisations	Part budgétaire
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	456 854,40 €	- €		0,00%	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00 €	100 000,00 €		100,00%	
13	Subventions Investissement	176 652,00 €	17 543,57 €	21 000,00 €	9,93%	6,21%
021	Virement de le section d'exploitation	250 480,71 €	- €		0,00%	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00 €	165 049,90 €		97,09%	58,41%
041	Opérations Patrimoniales	10 000,00 €	- €		0,00%	
TOTAL GENERAL		1 163 987,11 €	282 593,47 €	21 000,00 €	24,28%	100,00%

BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN

Le transport urbain est le budget permettant d'assurer le fonctionnement des deux lignes de bus du Sulpicien.

Les recettes propres du budget transport ont été de 13 526,73 € H.T. Elles représentent les ventes des tickets de transport.

Ce budget a été excédentaire en 2023 de 5 813,98 € grâce à la subvention d'équilibre de 182 500 € H.T versée par le budget principal de la Commune.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BP+DM 2023	Réalisations 2023	% de réalisations	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	210 280,45 €	192 740,75 €	91,66%	100,00%
TOTAL GENERAL		210 280,45 €	192 740,75 €	91,66%	100,00%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BP+DM 2023	Réalisations 2023	% de réalisations	Part budgétaire
R002	Résultat exploitation reporté	5 280,45 €	- €	0,00%	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	15 000,00 €	13 526,73 €	90,18%	6,81%
74	Dotations et Participations	190 000,00 €	185 028,00 €	97,38%	93,19%
TOTAL GENERAL		210 280,45 €	198 554,73 €	94,42%	100,00%

**BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT MONTAUTY**

L'exécution de ce budget s'est résumée en 2023 par la perception des échéances mensuelles de remboursement de la part des familles et de l'emprunt souscrit par la commune pour la réalisation des travaux.

Le budget annexe « Lotissement Montauty » présente un solde d'exécution excédentaire en section de fonctionnement de 8 013,97 € et de 174,90 € en section d'investissement.

Avec la prise en compte des reports de l'année 2022, le résultat de clôture 2023 est de – 45 479,60 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BP+DM 2023	Réalisations 2023	% de réalisations	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	21 413,64 €	- €	0,00%	0,00%
66	Charges financières	1 850,00 €	1 818,67 €	98,31%	
TOTAL GENERAL		23 263,64 €	1 818,67 €	7,82%	100,00%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BP+DM 2023	Réalisations 2023	% de réalisations	Part budgétaire
002	Résultat d'exploitation reporté	18 413,64 €		0,00%	
75	Autres produits de gestion courante	- €	5 566,99 €		
77	Produits exceptionnels	4 850,00 €	4 265,65 €	87,95%	43,38%
TOTAL GENERAL		23 263,64 €	9 832,64 €	42,27%	100,00%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP+DM 2023	Réalisations 2023	% de réalisations	Part budgétaire
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	53 668,47 €	- €	0,00%	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	17 000,00 €	16 842,18 €	99,07%	
TOTAL GENERAL		70 668,47 €	16 842,18 €	23,83%	926,07%
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP+DM 2023	Réalisations 2023	% de réalisations	Part budgétaire
16	Emprunts et dettes assimilées	50 168,47 €		0,00%	0,00%
27	Autres immobilisations financières	20 500,00 €	17 017,08 €	83,01%	
TOTAL GENERAL		70 668,47 €	17 017,08 €	24,08%	173,07%

BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ENERGIES RENOUVELABLES

Afin d'autoconsommer l'énergie électrique produite par les toitures des bâtiments publics et revendre le surplus de production, la commune a créé en 2023 un budget annexe de service Public Industriel et Commercial (SPIC) Energies Renouvelables.

L'année 2023 a vu la réalisation des études de faisabilité de ces opérations sur les toitures des bâtiments du centre technique municipal et de l'espace Auguste Milhès.

Le SPIC Energies Renouvelables présente pour 2023 un solde de la section d'investissement déficitaire de 20 035,00 € et de 91 964,05 € si nous prenons en compte les dépenses engagées qui donneront lieu à une fin de réalisation en 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP+DM 2023	Réalisations 2023	% de réalisations
011	Charge à caractère général	25 000,00 €	- €	0,00%
012	Charges de personnel	20 000,00 €	- €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		50 000,00 €	- €	0,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP+DM 2023	Réalisations 2023	% de réalisations
77	Produits exceptionnels	50 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		50 000,00 €	- €	0,00%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP+DM 2023	Réalisations 2023	% de réalisations
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	- €	- €	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00 €	- €	0,00%
23	Immobilisations en cours	865 000,00 €	20 035,00 €	2,32%
TOTAL GENERAL		910 000,00 €	20 035,00 €	2,20%

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP+DM 2023	Réalisations 2023	% de réalisations
16	Emprunts et dettes assimilées	910 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		910 000,00 €	- €	0,00%